Note 21. Risques de change. — Le risque de change porte sur la contribution aux capitaux propres consolidés des sociétés étrangères intégrées hors zone euro, (soit au 31 décembre 2004, 2 422 KUSD pour NET2S Inc et 1 752 KGBP pour NET2S Ltd) et sur les placements financiers réalisés en dollars.

Afin de se protéger des variations des cours de change du dollar et de la livre sterling, NET2S a mis en place un système de couverture de change sur l'exercice dans le cadre de ventes à terme de devises.

Note 22. Engagements hors bilan :
— Engagements financiers :
– Engagements donnés :

(En euros)	31/12/04	31/12/03
Cautions de contre garantie sur marchés . . .		
Créances cédées non échues (bordereau Dailly)		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles.	20 116	
Avals, cautions et garanties données	20 000	30 490
Autres engagements donnés (1).	2 971 563	6 535 289
Total.	3 011 679	6 565 779

(1)
– Engagement de vente à terme de dollars mis en place en date du 31 décembre 2004 au CCF d'un montant de 2 000 milliers de dollars au taux de 1,363 à échéance au 10 février 2005 ;
– Engagement de vente à terme de dollars mis en place en date du 1er décembre 2004 à la Société générale d'un montant de 2 000 milliers de dollars au taux de 1,3296 à échéance au 1er juin 2005 ;
– Nantissement de 3,826 Sicav au cours unitaire de 5,5 milliers euros au 31 décembre 2004 soit 20 milliers d'euros.

– Engagements reçus :
• Caution bancaire de la Société générale de 20 milliers d'euros au bénéfice de la société Orpea au titre de loyers immobiliers.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

Note 23. Evénements postérieurs. — Néant.

VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société NET2S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Ecarts d'acquisition : Comme décrit dans les règles et méthodes comptables de l'annexe, votre société peut être amenée à constater un amortissement exceptionnel sur les écarts d'acquisition ou à modifier leur plan d'amortissement, si des changements significatifs défavorables interviennent, ceci afin de ramener la valeur des écarts d'acquisition à leur valeur d'usage.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs d'usage déterminées, à revoir les calculs effectués par votre société, à comparer ces estimations par rapport aux réalisations des périodes précédentes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

— Créances : Votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation sur ses créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, tel que décrit dans les règles et méthodes comptables de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation à la date de notre intervention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Pontoise et Paris-La Défense, le 24 mai 2005.
Les commissaires aux comptes :

CLAUDE GUERY ; Ernst & Young Audit : ANY ANTOLA.

94663

OSIATIS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 608 880,80 €.
Siège social : 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay.
326 242 419 R.C.S. Versailles.

Chiffres d'affaires comparés (données pro forma).
(En millions d'euros.)

	2005 (*)	2004 (*)	Variation
Premier trimestre.	55,2	52,8	+ 4,5 %
Deuxième trimestre	57,5	52,7	+ 9,1 %
Cumul premier semestre . . .	112,7	105,5	+ 6,8 %

Données pro forma correspondant à 6 mois des anciens périmètres Osiatis et Groupe Focal.

En données consolidées, le chiffre d'affaires du groupe est de 97,5 M€ comprenant le chiffre d'affaires d'Osiatis ancien périmètre sur 6 mois et celui de Groupe Focal ancien périmètre sur 4 mois (date de consolidation 1er mars 2005 suite à l'acquisition le 21 février 2005).

94664

OUDART S.A.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5 500 000 €.
Siège social : 10A, rue de la Paix, 75002 Paris.
349 047 936 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale du 20 mai 2005, ont été publiés dans « La Loi » du 25 juillet 2005.

94619

PCM POMPES

(Capital détenu directement à 99,94 % par Gevelot S.A.)

Société anonyme au capital de 3 384 990 €.
Siège social : 17, rue Ernest Laval, 92170 Vanves.
572 180 198 R.C.S. Nanterre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 25 juillet 2005.

94575